

Vous souhaitez faire une simulation pour une aide financière pour l'année académique 25-26.

Lors de votre rendez-vous auprès d'un·e assistant·e social·e, veuillez-vous munir dans la mesure du possible des documents suivants :

Dans tous les cas :

- ➔ une photocopie de l'avertissement-extrait de rôle (exercice fiscal 2024, revenus 2023) de la personne qui vous reprend fiscalement à sa charge ainsi que des personnes qui se trouvent sur votre composition de famille (excepté vos frères et sœurs)
- ➔ un extrait de compte bancaire reprenant le montant des allocations familiales pour tous les enfants à charge de la famille

Selon votre situation :

- ➔ Si vos parents sont propriétaires de leur habitation personnelle et qu'elle est payée :
 - une photocopie de l'avertissement-extrait de rôle en matière de précompte immobilier
- ➔ Si vos parents sont propriétaires de plusieurs biens immobiliers :
 - une photocopie de l'avertissement-extrait de rôle en matière de précompte immobilier pour chaque bien immobilier en leur possession
 - une photocopie du contrat de location pour chaque bien loué à un tiers
- ➔ Suivant la situation de vos parents :
 - une photocopie d'une fiche de salaire récente
 - un extrait de compte reprenant le montant du pécule de vacances perçu en 2024
 - un extrait de compte reprenant le montant de la prime de fin d'année perçue en 2024
 - un extrait de compte reprenant le montant mensuel :
 - de chômage
 - de pension
 - de pension de survie
 - de l'INAMI
 - du CPAS
- ➔ Si vos parents sont séparés ou divorcés :
 - un extrait de compte prouvant le montant de la (des) pension(s) alimentaire(s) reçue(s)
 - preuves des revenus du nouveau conjoint éventuel

Le Service d'aide aux étudiants